

LA LETTRE DU CEPI N° 60

DECEMBRE 2025

VOS CONTACTS

Damien CANAPLE

damien.canaple@ui-normandie.org

CEPI

26 rue Alfred Kastler

BP 339

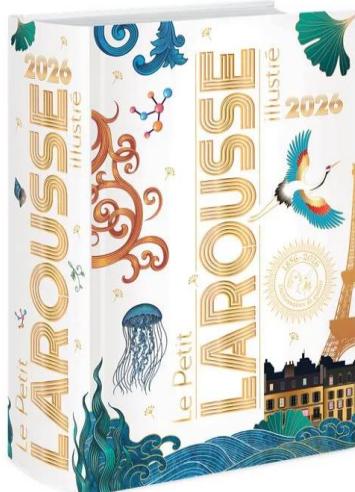
76137 Mont-Saint-Aignan Cedex

SOMMAIRE

Edito	<i>Page 2</i>
Travaux de la profession	<i>Page 3</i>
Ça bouge !	<i>Page 10</i>
Nouveaux documents	<i>Page 30</i>
Des partenaires à la page	<i>Page 33</i>
La page du SDIS 76	<i>Page 37</i>
Un brin d'humour	<i>Page 49</i>
Annexes	<i>Page 50</i>

Edito du président

Je sème à tous vents ou Le Petit LAROUSSE illustré 2026



Pierre Larousse publie en 1856 le *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, considéré aujourd’hui comme l’ancêtre du *Petit Larousse illustré*, qui a été rebaptisé ainsi par Claude Augé, en 1905, en hommage à son créateur. Plus de 170 ans après sa création, le *Petit Larousse illustré* fait la part belle aux mots issus des langues scientifiques ou techniques mais offre également de nombreux développements encyclopédiques pour donner au lecteur des informations et des explications précises sur les grandes notions-clés du savoir, en plus de s’enrichir chaque année de nouvelles notices sur des personnalités de premier ordre.

À chacune de ses éditions annuelles, le *Petit Larousse illustré* accueille des mots ou des sens nouveaux. Ils sont justifiés par leur fréquence et leur appartenance à l’usage ; on les retient aussi, le plus souvent, pour leur valeur emblématique. Ce millésime 2026 intègre **150 nouveaux mots**, sens, locutions et expressions témoignant tant de la vitalité que de la diversité de la langue française.

En voici une sélection en relation avec les thématiques de cette lettre trimestrielle et nos métiers :



- **Enjeux environnementaux** : Feux ZOMBIES – Orages super cellulaires –HYDROFLUOROCARBURE
- **Actualités juridiques** : suraccident
- **Nouvelles technologies** : hypertrucage (ou DEEPFAKE) - microagression...

Le « Petit Larousse Illustré » en chiffres, c'est : 64500 mots / 28000 noms propres / 125000 sens / 20000 locutions / 2000 régionalismes et mots de la francophonie / 5500 cartes, dessins, photographies et schémas / 150 planches illustrées



Travaux de la profession

1/ Révisions réglementaires sur les liquides inflammables : l'arrêté ministériel du 12 juin 2025 actualise cinq textes clés



[L'arrêté ministériel du 12 juin 2025](#) marque une étape importante dans l'évolution du cadre réglementaire. En apportant des corrections à cinq arrêtés ministériels (AM) de référence, il en améliore la clarté et la cohérence. Son application est effective dès le lendemain de sa publication.

Le 26 juin 2025, l'administration a publié, au Journal officiel, la version corrigée des arrêtés concernés, à la suite d'une révision formelle visant à supprimer les coquilles et les répétitions. Les principales évolutions sont les suivantes :

- L'intégration de la demande de modification du BEA-Ri (Bureau Enquête Accident Risques Industriels) sur la prise en compte des échéances de maintenance des accessoires dans le calcul de la prochaine date de contrôle des réservoirs : elle concerne les **AM du 3 octobre 2010, du 4 octobre 2010 et du 1 juin 2015**.
- L'explicitation de l'exemption de champ d'application pour les liquides de points éclair compris entre **60 et 93°C** ayant donné des résultats négatifs à une épreuve de combustion entretenue (en cohérence avec la définition de la rubrique 1436) : elle concerne les **AM du 24 septembre 2020 et du 03 octobre 2010**.
- L'introduction d'une possibilité de dérogation à l'obligation de déversement automatique de mousse dans l'espace annulaire d'un réservoir à double paroi : elle concerne l'**AM du 03 octobre 2010**.
- L'application de l'état des stocks détaillés aux installations soumises à Enregistrement incluses dans un périmètre à Autorisation : elle concerne l'**AM du 01 juin 2015**.

Application : Le présent arrêté est pris en application des articles **L. 512-5, L. 512-7 et L. 512-10** du code de l'environnement.

Pour aller plus loin : Les principales modifications introduites par [l'arrêté ministériel du 12 juin 2025](#), spécifiques à chacun des arrêtés concernés, sont détaillées ci-dessous :

- **24 septembre 2020** relatif aux récipients mobiles de liquides inflammables : en réintégrant les dispositions précédemment applicables.

Les articles I.1 et I.2 ont subi des modifications notables. Ils s'appliquent à l'ensemble des réservoirs mobiles de liquides inflammables H224, H225 et H226, des liquides de points éclair compris entre 60 et 93 °C **à l'exception de ceux ayant donné des résultats négatifs à une épreuve de combustion entretenue reconnue par le ministre chargé classées**, et déchets liquides inflammables catégorisés HP3. Cet arrêté a également subi des modifications au niveau du **point III.11.I de l'Annexe 2.I** : Ces dispositions sont applicables, à l'exception du **4^{ème} tiret du I** qui est remplacé par les dispositions suivantes : « Les parois des rétentions sont incombustibles ».

- **3 octobre 2010** relatifs au stockage de liquides inflammables soumis à Autorisation :

Les articles 1.III et 2 ont subi les mêmes modifications que les articles I.1 et I.2 de l'AM du 24 septembre 2020.

Dans **l'article 25** la mention ci-après a été ajoutée : « **Pour les liquides inflammables dont la pression de vapeur saturante est inférieure ou égale à 25 kilopascals à 20 °C (ou la tension de vapeur équivalente à 37,8 °C de 50 kilopascals pour les produits pétroliers), le préfet peut adapter les modalités de déclenchement du déversement de la mousse par arrêté préfectoral, au regard de la sensibilité des enjeux potentiellement impactés autour du site tels que décrits dans l'étude de dangers et en tenant compte de la stratégie incendie permettant de garantir un délai d'intervention incendie inférieur ou égal à 20 minutes** ».

A la fin des **articles 29.3 et 29.4** la mention ci-après a été ajoutée : « **Cette échéance est également compatible avec les échéances de maintenance des accessoires présents sur le réservoir lorsque ces opérations de maintenance sont nécessaires pour garantir l'intégrité du réservoir ou son exploitation de manière sûre** ».

- **4 octobre 2010** relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à Autorisation : La phrase ci-après est ajoutée dans l'article 4 : « **Cette échéance est également compatible avec les échéances de maintenance des accessoires présents sur le réservoir lorsque ces opérations de maintenance sont nécessaires pour garantir l'intégrité du réservoir ou son exploitation de manière sûre** ».

Note : Les modifications, apportées aux AM de 3 et du 4 octobre 2010, relatives aux accessoires ont été intégrées dans la version en **- 1er juin 2015** relatif aux prescriptions générales applicables aux installations soumises à Enregistrement

- ✓ **L'article 1^{er}** a subi de légères modifications de syntaxes.
- ✓ Les derniers alinéas du **D et du E du III de l'article 25** sont complétés par la phrase suivante : « **Cette échéance est également compatible avec les échéances de maintenance des accessoires présents sur le réservoir lorsque ces opérations de maintenance sont nécessaires pour garantir l'intégrité du réservoir ou son exploitation de manière sûre** ».
- ✓ Les **Annexes VIII, IX et X** ont également été modifiés avec les suppressions et/ou ajouts de certains mots.

- **22 décembre 2008** relatif aux prescriptions aux installations classées soumises à Déclaration : L'Annexe II a subi des modifications avec les suppressions et/ou ajouts de certains mots ou groupes de mots.

Mise à jour du **guide DT94 en cours** (Guide d'inspection et de maintenance des réservoirs aériens cylindriques verticaux).

Source : France Chimie Nationale

2/ FAQ du webinaire sur les récipients mobiles de liquides inflammables

Le 3 avril dernier, lors d'un webinaire organisé par France Chimie, le BRIEC a apporté des précisions sur l'application de l'arrêté modifié du 24 septembre 2020 modifié relatif aux récipients mobiles de liquides inflammables. Une FAQ détaillée est disponible sur le site de France Chimie

Basée sur les nouvelles exigences techniques applicables aux récipients mobiles de liquides inflammables et sur la **circulaire France Chimie T655**, la FAQ apporte des éclaircissements pour aider les exploitants à appliquer les prescriptions réglementaires.

Plusieurs documents de référence complémentaires sont disponibles sur le site de France Chimie :

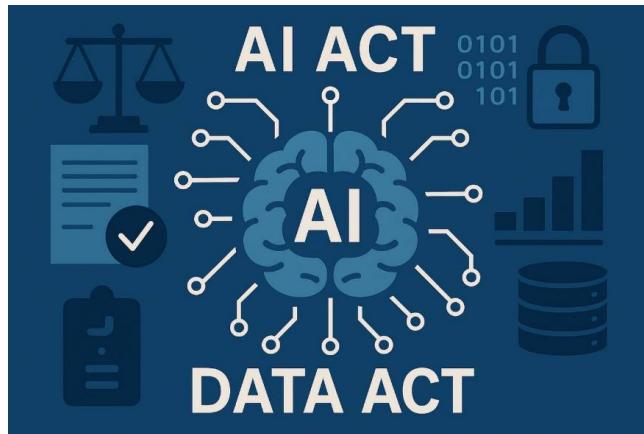
[Page France Chimie](#) avec liens vers :

- [Circulaire France Chimie T655](#) « Evolutions réglementaires Récipients Mobiles »
- [Slides du webinaire du 3 avril 2025](#) « Déclinaison des exigences techniques pour les récipients mobiles de LI »
- [FAQ du webinaire du 3 avril 2025](#) portant sur les Récipients Mobiles de LI

Source France Chimie Nationale



3/ SECURITE INDUSTRIELLE/Régulations Européennes : AI ACT & Data ACT, ce que les industriels doivent anticiper



L'intelligence artificielle (IA) et les données jouent un rôle de plus en plus crucial dans l'industrie moderne. Pour encadrer ces technologies et garantir leur utilisation éthique et sécurisée, l'Union européenne a introduit deux règlements majeurs :

Le AI Act et le Data Act.

Ces régulations visent à promouvoir l'innovation tout en assurant la protection des droits fondamentaux et la sécurité des données. Découvrez ce que cela implique pour les industriels

Le AI Act et le Data Act sont deux règlements européens qui encadrent respectivement l'usage de l'intelligence artificielle et le partage des données.

Comparaison entre AI Act et Data Act

Aspect	AI Act	Data Act
Domaine	Intelligence artificielle	Données
Objectif	Encadrer les risques liés à l'IA	Sécuriser l'usage des données
Public concerné	Fournisseurs et utilisateurs d'IA	Utilisateurs d'équipements connectés
Exemptions	Non spécifiées	PME exemptées sauf urgence

Focus sur l'AI Act – Réglementation sur l'intelligence artificielle

Entré en vigueur le 1^{er} août 2024, le AI Act impose des obligations progressives jusqu'en août 2027. Il établit un cadre juridique harmonisé pour le développement et l'usage de l'intelligence artificielle dans l'Union Européenne. Il vise à garantir une IA fiable, transparente et respectueuse des droits fondamentaux, tout en soutenant l'innovation industrielle.

Les systèmes d'IA doivent être **classés par niveau de risque**. Les systèmes à haut risque doivent être documentés, supervisés humainement et testés pour leur robustesse. Les entreprises industrielles sont concernées lorsqu'elles utilisent l'IA pour automatiser des processus, contrôler la qualité, ou gérer les ressources humaines. *Exemples : gestion des infrastructures critiques (usines, réseaux, sécurité), contrôle qualité automatisé, maintenance prédictive, recrutement ou la gestion RH, cybersécurité industrielle.*

Une gouvernance éclatée en France

Contrairement à d'autres pays européens, la France a opté pour une gouvernance décentralisée de l'AI Act.

Plusieurs autorités se partageront les responsabilités :

- CNIL : pour les systèmes liés aux données personnelles.
- ANSSI : pour les enjeux de cybersécurité.
- DGCCRF : pour les pratiques commerciales.
- ARCOM, DINUM, COFRAC : selon les usages spécifiques.

Cette approche sectorielle permet de mobiliser des expertises ciblées, mais soulève des questions sur la lisibilité, la coordination et l'efficacité du dispositif.

Une checklist de conformité recommandée

La CNIL propose un guide d'auto-évaluation pour aider les entreprises à se mettre en conformité avec les exigences du AI Act et du RGPD. Voici les étapes clés :

1. Cartographier les systèmes d'IA utilisés.
2. Qualifier les données d'entraînement et respecter la législation.
3. Documenter les algorithmes et leurs usages.
4. Garantir la supervision humaine des décisions critiques.
5. Sécuriser les traitements et prévenir les failles.
6. Informer les utilisateurs et respecter leurs droits.
7. Attribuer les responsabilités et formaliser les procédures.

Focus sur le Data Act – Réglementation sur les données

Le Data Act (Règlement UE 2023/2854) est juridiquement **en vigueur depuis le 11 janvier 2024**, et ses **obligations s'appliqueront à partir du 12 septembre 2025**. Il garantit aux entreprises le droit d'accéder aux données générées par leurs équipements connectés. Les PME sont exemptées du partage obligatoire, sauf en cas d'urgence.

Impacts pour les entreprises industrielles qui utilisent des équipements connectés

- Accès aux données générées par les équipements** : Les utilisateurs d'équipements connectés (ex. : machines-outils, capteurs, logiciels industriels...) auront le droit d'accéder aux données qu'ils génèrent, même si ces données sont techniquement contrôlées par le fabricant.
- Partage obligatoire dans certains cas** : Les entreprises devront partager certaines données avec des tiers (ex. : maintenance, innovation, services publics), dans des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires.
- Encadrement des contrats** : Les clauses contractuelles abusives sur la donnée (ex. : interdiction de partage, verrouillage propriétaire) seront interdites. Cela protège notamment les PME face aux grands fournisseurs.
- Portabilité renforcée** : Les entreprises pourront transférer plus facilement leurs données d'un service cloud à un autre, avec des obligations de compatibilité et de réversibilité imposées aux fournisseurs.

Points de vigilance

- Sécurité et confidentialité** : les données sensibles devront être protégées, notamment dans les secteurs critiques.
- Interopérabilité** : les industriels devront adapter leurs systèmes pour permettre l'échange de données.
- Charge administrative** : les obligations de documentation et de transparence peuvent peser sur les PME.

Sources

- <https://www.usine-digitale.fr/article/ai-act-la-france-choisit-une-gouvernance-eclatée.N2237414>
- <https://eur-lex.europa.eu/eli/C/2025/1027/oj/eng>
- <https://www.cnil.fr/fr/intelligence-artificielle/guide>

Source France Chimie Normandie

Ça bouge

1/ C comme caméras

Le risque incendie est particulièrement élevé en Sarthe cette année. Déjà 146 départs de feux ont été éteints par le SDIS depuis le début de la saison estivale. Les pompiers misent sur la prévention. Ils peuvent également s'appuyer sur la vidéosurveillance, un outil particulièrement efficace.

La Sarthe est le département le plus boisé des Pays de la Loire avec 126 000 hectares de surfaces forestière dont 17 000 hectares de forêts publiques. Les massifs forestiers couvrent près de 20 % de la superficie de département.

Avec la sécheresse qui s'est installée, les agents de l'Office National des Forêts arpentent les sous-bois presque tous les jours dans cette parcelle située dans le bois de CHANGE, au sud-est du Mans.

Dans cette forêt de pins, les sols sont desséchés et le risque d'incendie est très élevé.

"On a deux types de patrouilles" explique Brice Gaumont, correspondant départemental Office National des Forêts. *"D'abord une patrouille de surveillance et d'intervention, ce sont nos collègues ouvriers forestiers qui sont dans des pick-up avec une petite citerne d'eau et qui peuvent attaquer des feux naissants"* détaille le responsable de l'ONF. *"En parallèle on a des patrouilles de surveillance qui sont composées de techniciens forestiers"* rajoute-t-il.



Des caméras de surveillance



Une lutte contre les feux de forêts qui se joue aussi derrière des écrans car la vidéosurveillance est devenue un atout majeur. 48 caméras sont déployées dans tout le département. Avec une portée moyenne de vingt kilomètres, rien ne leur échappe. "Je suis en train de prendre la main à distance sur les différentes caméras" explique l'adjudant-chef Gilles Bazile du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe.

"S'il y a quelque chose, je l'aurais vu tout de suite en fait. Bon là, ce n'est pas le cas, tant mieux" ajoute-t-il avec le sourire.

La Sarthe département pilote

Un système encore rare en France. La Sarthe fait figure de pionnière : elle est équipée depuis 2021. "C'est un système qui permet de visualiser les déclenchements d'incendie avant même les premiers appels donc ça permet de gagner du temps sur l'alerte." détaille le commandant Benoît Guérin, référent feux de forêts au SDIS de la Sarthe.

C'est un outil qui permet de localiser précisément l'endroit de l'incendie. Et enfin, c'est un système qui permet de visualiser le départ de feu et donc de surdimensionner les moyens au moment de l'alerte. Un dispositif qui a fait ses preuves. En témoignent les derniers grands incendies, comme celui de juillet 2022 sur la commune de TELOCHE, au sud du Mans. Les panaches de fumée avaient été détectés 4 minutes avant le premier appel passé aux pompiers.

Chaque année, 400 départs de feux en milieu naturel sont enregistrés dans la Sarthe.



2/ C comme capteurs

Des capteurs connectés par satellite pour prévenir les incendies : une entreprise déploie une solution spatiale anti-feu de forêt pour aider les pompiers.

Un nouveau dispositif de prévention des feux de forêts a été mis en place au Pont du Gard par l'entreprise toulousaine KINEIS, l'établissement public Entente VALABRE et les pompiers du Gard. Le projet est financé par les pouvoirs publics dans le cadre du plan France 2030.

Des petits capteurs plantés dans les arbres, pour mesurer en temps réel le niveau de dioxyde de carbone ambiant et alerter automatiquement les pompiers à la moindre suspicion d'incendie. Le dispositif peut sembler futuriste, pourtant il vient d'entrer dans sa première phase d'expérimentation dans le Gard, à proximité du site historique du Pont du Gard.

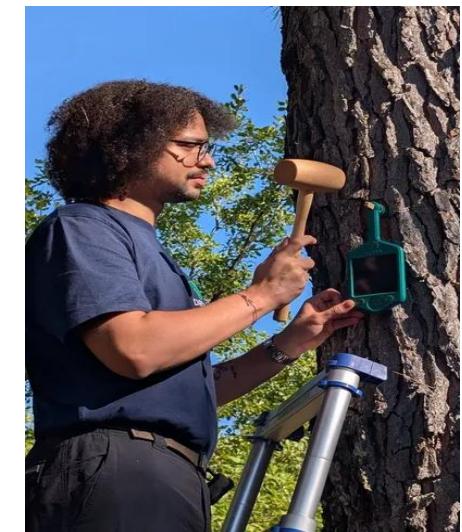
Solution spatiale :

120 capteurs connectés, appelés « DEVICES SILVANET », ont ainsi été déployés les 31 juillet et 1^{er} août sur une zone de 313 hectares de forêt. Les capteurs sont quant à eux conçus par la société allemande DRYAD.

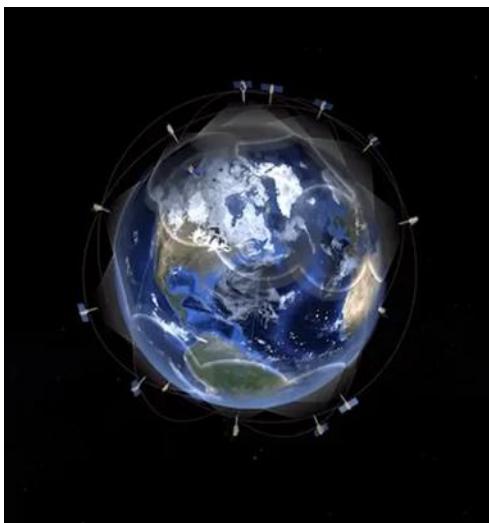
Ces appareils d'à peine la taille d'une main sont fixés sur les arbres et doivent mesurer divers facteurs environnementaux comme le taux d'humidité, la température, la pression et la qualité de l'air. Ils fonctionnent à l'énergie solaire. En cas de départ de feu dans un rayon de moins de 100 mètres, les capteurs émettent un signal réceptionné par des satellites, qui transmettent l'information aux services d'intervention de la sécurité civile.

Les satellites appartiennent à une constellation de 25 nanosatellites lancés par l'entreprise KINEIS. Dédiés à la technologie dite "IoT" (Internet of Things), ils permettent l'échange direct de données entre objets.

« L'envoi de données aux utilisateurs s'effectue en un maximum de 15 minutes », promet KINEIS. Cette solution spatiale permet d'éviter les réseaux téléphoniques terrestres, rapidement saturés en cas de sinistre.



Photos KINEIS



Anticiper

Les pompiers ne compteraient ainsi plus uniquement sur les appels de riverains ou des vigies pour la détection des feux, mais également sur cette technologie active 24 heures sur 24. Conformément à la doctrine de détection précoce de départs de feu adoptée depuis les années 1980, ce dispositif permettrait de fixer les incendies avant qu'ils ne prennent de l'ampleur. D'autres capteurs sont quant à eux disposés sur les "pélicandromes", ces sites de remplissage d'eau et de retardant pour les moyens aériens des pompiers qui effectuent des largages en cas de feu.

Le niveau de ces cuves d'eau et de retardant serait ainsi surveillé de manière continue par les capteurs, permettant d'anticiper les besoins et de placer les ressources humaines et matérielles stratégiquement sur le terrain.

Plan France 2030

Ce dispositif est financé par l'État français dans le cadre de son plan "France 2030". Objectif : *"ratrapper le retard industriel français, d'investir massivement dans les technologies innovantes ou encore de soutenir la transition écologique"*. Avec un dispositif qui se veut peu consommateur en énergie et en données, la technologie développée par l'entreprise prétend répondre à l'urgence climatique, alors que le nombre de feux devrait augmenter de 31 % d'ici la fin du siècle par rapport aux années 2010, d'après les Nations Unies.

Pour compléter cette entreprise souveraine, le Centre national d'études spatiales (CNES) joue le rôle d'opérateur principal du volet spatial.

Un bilan à l'automne

Un bilan de cette démonstration *"sera réalisé à l'automne 2025 afin d'évaluer les performances du dispositif en conditions réelles, et de travailler à son extension à d'autres zones sensibles du territoire"*, indique l'entreprise.

"À l'avenir, la démarche vise à équiper de 10 000 capteurs le territoire national entre la fin de l'année 2025 et l'année prochaine", précise de son côté le SDIS du Gard.



3/ C comme CARAMBAR !

Des Carambars dédiés aux pompiers : une opération se lance dans le Lot !

Jean-François GALTIE, Directeur du SDIS 46, Thierry SCHEID, Président des buralistes 46 et le Commandant Michel TAILLADE Carambar rend hommage aux Sapeurs-Pompiers avec les CARAHEROS !

Avec humour et pédagogie, cette édition spéciale permet de mieux anticiper les risques du quotidien. Dans le cadre d'une convention nationale de partenariat qui lie la FNSPF (Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France) et la Confédération des buralistes et à l'occasion de la création du Carambar « CARAHEROS » dédié aux Pompiers, La Fédération Départementale des Buralistes du Lot a offert des boîtes de carambar aux 30 Centres d'Incendie et de Secours du Département.



Manger un Carambar, c'est déjà une promesse de sourire... Mais imaginez un bonbon qui vous apprend les bons réflexes, tout en vous faisant rire !

C'est le pari des **CARAHEROS** : des papillotes inédites qui cachent des astuces de prévention et des blagues exclusives sur le thème des sapeurs-pompiers destinées à sensibiliser les Français, enfants et adultes, aux risques domestiques et incendies.

Ces carambars ont vocation à être offerts par les Sapeurs-Pompiers à la population lors de manifestations publiques, de visite des Centres d'Incendie et de Secours par les classes de scolaires ou, bien entendu, aux candidats au volontariat qui pousseront les portes des casernes afin de souscrire un engagement...

Le lancement de cette opération s'est déroulé très récemment à la direction départementale des services d'incendie et de secours de Cahors en présence de Thierry SCHEID, Président des buralistes du Lot, du Colonel Hors Classe Jean-François GALTIE, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Lot et du Commandant Michel TAILLADE (représentant le Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Lot).

4/ C comme chars blindés

Incendie dans l'Aude : retour des pompiers de la Haute-Corse et de leurs chars blindés anti-feux, "ça a été d'une grande aide".

Dix pompiers issus des effectifs du SIS 2B étaient en renfort dans l'Aude, département en proie à un incendie de grande ampleur. De retour ce dimanche 10 août, ils reviennent avec leurs véhicules mobilisés sur le terrain. Dans le dispositif : deux véhicules blindés, dont ils sont les seuls à disposer. Sur la route du retour après avoir lutté contre un violent incendie. 10 sapeurs-pompiers du SIS2B sont revenus sur l'île, ce dimanche 10 août, après avoir prêté main-forte à leurs collègues de l'Aude. Depuis mardi, ils venaient s'attaquer à un feu d'une intensité exceptionnelle dans la zone du massif des Corbières. À ce jour, plus de 16 000 hectares sont partis en fumée et une personne a perdu la vie.

Le feu, toujours sous surveillance, est fixé depuis jeudi soir. La veille, les pompiers de Haute-Corse étaient partis du port de L'Ile-Rousse. "Ça s'est très bien passé", annoncent les pompiers de Haute-Corse, arrivés au port d'Ajaccio vers 8 h 45 par ferry.

Sur les réseaux sociaux, le service départemental d'incendie ajoute que "le Président et le Directeur du #SIS2B remercient chaleureusement le #SDIS 11 et les habitants des communes de St Laurent de la #Caberiosse et de #Thezan les #corbières pour l'accueil chaleureux".



Des chars uniques en France

Au total, sept véhicules ont été déployés par l'effectif de la Haute-Corse. Un camion-citerne feu de forêt super (CCFS), doté d'une capacité de 13 000 litres, a été mis notamment à disposition. Parmi les engins, deux ELP (Engin Lourd Pénétration), des chars M113, "ce sont les deux seuls engins blindés pompiers en France, et ça a été d'une grande aide", reconnaît le SDIS de l'Aude. Chacun peut transporter 4 000 litres d'eau.

"C'était un appui particulièrement apprécié dans la mesure où le feu s'est développé dans des zones particulièrement inaccessibles pour accéder à certaines collines. Ce sont des chars qui ouvrent des chemins difficiles d'accès. Par exemple ils ont réussi à ouvrir 10 kilomètres de pistes grâce à ça". La communication du SIS2B précise avoir répondu à un appel à la solidarité lancé au niveau national, du jour au lendemain. "Quand on voit une situation qui dégénère, ça se passe ainsi. Là il a été décidé de mettre à disposition ces chars, c'est assez rare de le faire. Nous les avons depuis des années, ce sont d'anciens chars militaires qui ont été désarmés". Si la Corse est la seule région à être dotée de ce type d'engin blindé, c'est en raison d'un territoire particulièrement difficile.

Un appui de taille proposé donc par le SIS2B, qui était engagé aux côtés de 75 autres unités de sapeurs-pompiers en France dans l'Aude.



5/ C comme CYBERSECURITE

Alerte cybersécurité : Vulnérabilités critiques dans Microsoft SharePoint/23 juillet 2025

Dans le cadre de la procédure ALERTCYBER, le MEDEF nous transmet l'alerte ci-dessous, élaborée par Cybermalveillance.gouv.fr et l'ANSSI, concernant deux failles de sécurité critiques dans Microsoft SharePoint, immatriculées CVE-2025-53770 (score CVSS 9,8/10) et CVE-2025-53771 (score CVSS 6,5/10). Seules les organisations qui hébergent leur instance SharePoint sont concernées.

Risques

Espionnage, vol, voire destruction de vos données suite à la prise de contrôle à distance de vos équipements concernés.

Description

Deux failles de sécurité critiques ont été corrigées dans Microsoft SharePoint. L'exploitation de ces vulnérabilités par une personne malveillante peut lui permettre la prise de contrôle à distance des équipements concernés et l'espionnage, le vol, voire la destruction, d'informations confidentielles. Ces failles de sécurité sont activement exploitées par des cybers attaques contre les systèmes vulnérables. Microsoft a publié des mises à jour qui corrigent ces vulnérabilités et protègent de leur exploitation.

Systèmes concernés

- Microsoft SharePoint Enterprise Server 2010, toutes versions
- Microsoft SharePoint Enterprise Server 2013, toutes versions
- Microsoft SharePoint Enterprise Server 2016, versions antérieures à 16.0.5513.1001
- Microsoft SharePoint Server 2019, versions antérieures à 16.0.10417.20037
- Microsoft SharePoint Server SUSSCRIPTION Edition, versions antérieures à 16.0.18526.20508.



Notes :

- Microsoft SharePoint Online dans Microsoft 365 n'est pas affecté par ces vulnérabilités.
- Les anciennes versions de SharePoint en fin de support (SharePoint 2013 / SharePoint 2010) restent vulnérables, et aucun correctif n'est prévu par Microsoft.

Mesures à prendre :

- ✓ **Mettre à jour au plus vite les logiciels concernés avec les correctifs de sécurité** mis à disposition par l'éditeur.
- ✓ **En l'absence de mises à jour**, déconnecter ou filtrer les accès aux instances des SharePoint concernées. En tant que de besoin, se référer au bulletin de sécurité de l'ANSSI afin de prendre connaissance de l'ensemble des mesures à mettre en œuvre (Cf. Références).

Procédure :

Se référer aux bulletins de sécurité de l'éditeur pour obtenir les correctifs :

- Pour la **CVE-2025-53770** : <https://msrc.microsoft.com/update-guide/vulnerability/CVE-2025-53770>
- Pour la **CVE-2025-53771** : <https://msrc.microsoft.com/update-guide/vulnerability/CVE-2025-53771>

Besoin d'assistance ?

Vous pouvez contacter le CERT-FR de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) au +33 (0)9 70 83 32 18 ou 32 18 ou par mail : cert-fr@ssi.gouv.fr.

6/ D comme DEBROUSSAILLEMENT des sites industriels

La liste des bois et forêts exposés au risque d'incendie est mise à jour par l'arrêté du 20 mai 2025

Les établissements SEVESO doivent vérifier s'ils relèvent d'une zone d'obligation de débroussaillement.

L'arrêté du 20 mai 2025 actualise le classement des bois et forêts exposés au risque d'incendie en France, conformément aux articles L.132-1 et L.133-1 du Code forestier.

Pour rappel les obligations de débroussaillement (OLD) pour les établissements SEVESO dans les zones à risques d'incendie, sont définies par la loi du 10 juillet 2023 qui modifie le code forestier et introduit entre autres les deux articles suivants :

- Protection des zones à risque (Article L134-6 du code forestier) : les terrains à proximité des installations SEVESO ont une obligation de débroussaillement sur une profondeur de 100 mètres à partir des limites de propriété de l'établissement, pouvant être étendue jusqu'à 200 mètres par le représentant de l'Etat dans le département.
- Responsabilité et mise en œuvre (Article L134-8 du code forestier) : les obligations de débroussaillement ou de maintien en état débroussaillé incombent aux exploitants.



Où sont les zones à risques d'incendie ?

Les zones à risques incendie sont précisées par [l'Arrêté du 6 février 2024](#) modifié qui fixe la liste des bois et forêts classés à risque d'incendie définis à l'article [L.133-1](#) (voir article 3 et les exceptions listées à l'article 4 et à l'annexe 2 de l'arrêté du 6 février 2024 modifié) ainsi que les territoires réputés particulièrement exposés aux risques d'incendie, mentionnés à l'article [L.132-1](#) (voir annexe 1 de l'arrêté du 6 février 2024 modifié) du code forestier. Les OLD s'appliquent à la fois aux bois et forêts classés à risque d'incendie, et aux territoires réputés particulièrement exposés aux risques d'incendie

7/ D comme DRONES

Entre l'Eure et la Seine-Maritime, pourquoi un drone survole-t-il les hôpitaux plusieurs fois par jour ?

En juillet 2025, le Centre hospitalier intercommunal Elbeuf - Louviers - Val-de-Reuil a débuté une expérimentation, en confiant des livraisons de prélèvements à des drones.

Un bourdonnement sourd annonce son arrivée, avant même que l'on puisse l'apercevoir dans le ciel. Puis l'Ovni grandit très vite, à mesure qu'il se rapproche de son objectif, passe en vol stationnaire, entame sa descente et se pose enfin sur l'espace qui lui est réservé. Un technicien peut alors l'approcher, l'ouvrir et récupérer sa précieuse cargaison.

Depuis la mi-juillet 2025, cette scène se répète plusieurs fois par jour, sur le site de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (Seine-Maritime) du Centre hospitalier intercommunal Elbeuf – Louviers – Val-de-Reuil. Sur le petit héliport installé pour lui, un gros drone vient de se poser.

Sa mission ? Faire la navette par les airs, entre le site de l'agglomération elbeuvienne et celui de Louviers (Eure), pour acheminer le plus rapidement possible des prélèvements à analyser ou des médicaments. Pour le moment, ce nouveau dispositif innovant est encore en phase de test. Mais tous les responsables du CHI, personnels soignant et élus réunis pour assister à une démonstration, ce jeudi 17 juillet 2025, semblent conquis.

« *On a travaillé sur ce projet depuis un certain temps et ça se concrétise* », apprécie le directeur de l'hôpital. »



8/ F comme feux de forêt

Lutte contre les feux de forêt : l'Airbus A400M version bombardier d'eau vient de terminer une campagne d'essais de largages ciblés

Airbus DEFENCE and SPACE vient de terminer des tests, grandeur nature en vol, de son futur avion anti-feux de forêt. Une série d'essais de largages de retardant d'un avion A400M équipé de son kit de lutte contre les incendies, réalisée sur l'aéroport de Nîmes-Garons, base de la Sécurité civile. L'objectif de cette campagne d'essais était de réaliser une évaluation indépendante, de l'efficacité du kit de lutte contre les incendies de l'A400M. Les essais ont été menés par le Centre d'Essais et de Recherche (CEREN) de l'Entente-VALABRE, établissement public local français habilité et agréé par le ministère de l'Intérieur notamment pour évaluer les matériels et équipements de lutte contre les incendies de forêt, assurer la formation des personnels en France et à l'étranger, et faisant autorité dans ce domaine au niveau international. La campagne d'essais, qui s'est déroulée fin avril 2025, a consisté en plusieurs largages de l'A400M au-dessus d'une zone cible de l'aéroport de Nîmes GARON. Le CEREN a réalisé des tests de type "grille de coupelles" afin d'évaluer avec précision l'efficacité de la répartition et de la concentration du retardant au sol.



Au cours des largages, l'avion a fait des passages à des altitudes inférieures à moins de 30 mètres (98 pieds) et à des vitesses d'environ 230 km/h (125 nœuds).

Son intégration dans l'A400M ne nécessite aucune modification permanente de l'avion, ce qui permet à n'importe quel A400M d'être rapidement converti pour des missions de lutte contre les incendies dans des délais très courts. Le kit, installé dans la soute et équipé de réservoirs pouvant être remplis en moins de 10 minutes à l'aide de pompes standards, peut déverser par gravité jusqu'à 20 tonnes d'eau ou de retardant par la rampe arrière de l'avion. De plus, la capacité de l'A400M à décoller et à atterrir sur des pistes courtes et non goudronnées lui permet d'opérer à partir de divers types de pistes que ce soit dans des bases aériennes ou des aérodromes situés au plus proche des zones d'incendie. Cet avion, encore en cours d'homologation, pourrait à terme rejoindre les moyens de la Sécurité civile, dont la flotte reste vieillissante et qui compte parmi les bombardiers d'eau, 12 Canadair et 8 Dash. Coût estimé d'un appareil, entre 100 et 140 millions d'euros.



9/ I comme IA

« Osez l'IA » : le plan pour diffuser l'IA dans toutes les entreprises



Encore trop d'entreprises hésitent à utiliser l'intelligence artificielle au quotidien alors qu'elle contribue directement à leur compétitivité. Le plan « Osez l'IA » accompagne la diffusion de cette technologie auprès des entreprises, quelle que soit leur taille.

Le Gouvernement lance le plan national « Osez l'IA » afin d'encourager les entreprises à adopter l'IA au quotidien.

L'usage de l'IA par les entreprises : un levier de compétitivité certain mais encore trop de freins à son adoption

Beaucoup d'entreprises hésitent encore à utiliser l'intelligence artificielle (IA) alors qu'elle constitue un levier de compétitivité en permettant d'automatiser certaines tâches chronophages, d'accélérer l'analyse de données ou encore de concevoir des produits.

16% de croissance sur 10 ans grâce à l'IA

13% des PME utilisent une solution d'IA clé en main

20% de productivité en plus

43% des PME/ETI aujourd'hui ne réalisent aucune analyse de données

Sources : [Commission de l'IA, IA : notre ambition pour la France, mars 2024](#) ; [The state of AI in early 2024: Gen AI adoption spikes and starts to generate value, mai 2024](#) ; [Baromètre France Num 2024, septembre 2024](#) ; « [L'IA dans les PME et ETI françaises, une révolution tranquille](#) », juin 2025



« Osez l'IA » : les objectifs d'ici 2030

Les objectifs de ce plan sont de diffuser l'IA dans :

50% des TPE contre 8%
aujourd'hui

80% des PME/ETI contre
13% aujourd'hui

100% des grands groupes
contre 53% aujourd'hui

Pour atteindre ces objectifs, l'État met en place un plan pour accompagner les entreprises tout au long de leurs parcours d'adoption de l'IA. Il repose sur trois grands axes :

- **Sensibiliser**, par des ambassadeurs IA, les réseaux (Chambres de Commerce et d'Industrie, capitales French Tech et réseau Bpifrance) et des événements de mise en relation,
- **Former**, via « l'Académie de l'IA », une plateforme accessible à tous ouverte d'ici la fin de l'année qui rassemblera des formations et tutoriels adaptés à chaque public (TPE, PME, grands groupes, etc.). Avec d'autres formations ouvertes à tous les profils (apprentis, demandeurs d'emploi, salariés, etc.), l'objectif est de former 15 millions de professionnels d'ici 2030,
- **Accompagner**, en aidant les entreprises à trouver la bonne solution et à la financer grâce à un plan doté de 200 millions d'euros : diagnostics sur-mesure pour identifier des cas d'usage de l'IA, catalogue de solutions et de cas d'usage, prêts garantis par l'État, appels à projets « usages de l'IA générative » et « pionniers de l'IA ».

10/ M comme Méga Camion

Voici le nouveau méga camion-citerne des pompiers des Pyrénées-Orientales

Cet été, les pompiers des Pyrénées-Orientales disposent de deux nouveaux camions citerne capable d'emporter chacun 16.000 litres. Des atouts importants alors que certains secteurs du département manquent cruellement d'eau. Ce sont comme de petits châteaux d'eau ambulants. Cet été, pour faire face aux feux de végétation, les pompiers des Pyrénées-Orientales disposent de deux nouveaux camions citerne. Le département en comptait déjà cinq mais ceux-ci disposent d'un réservoir de 16.000 litres et aussi d'une piscine pliable d'une capacité de 40.000 litres ! "L'idée c'est que les véhicules qui combattent les flammes ne manquent jamais d'eau", explique le lieutenant David CAILLAUD, chef de la caserne de Thuir. Lorsqu'un incendie se déclare, le "camion avec réservoir grande capacité" doit cependant rester légèrement en retrait. "Il pèse 32 tonnes. Il est fait pour rouler sur du béton. On a aussi besoin d'être sur du plat ou, en tous cas, sur un terrain avec moins de 2% de pente pour pouvoir installer la piscine sinon elle se renverse. On remplit cette piscine avec les "vannes déluges". En une minute et quinze secondes, on déverse les 16.000 litres dans la piscine ! Si j'ouvre les vannes maintenant, vous allez être projeté contre la paroi !", continue le lieutenant CAILLAUD.

Pendant que des véhicules plus petits viennent se ravitailler dans la piscine, le méga camion-citerne lui va alors refaire le plein ailleurs, "avec une bouche incendie ou bien dans une rivière, l'opération ne prend que quelques minutes. Ce genre de camion permet de gagner du temps et face au feu, le temps, c'est très important", raconte David CAILLAUD. "Il a déjà fait ses preuves cet été lors de plusieurs départs de feux."

Ces camions coûtent chacun 350.000 euros, à la charge du service départemental d'incendie et de secours (financé par le département et les communes).

"On en prend grand soin. Quand on reçoit un camion neuf, c'est comme le jouet de Noël pour nous".



11/ P comme Panneaux Photovoltaïques

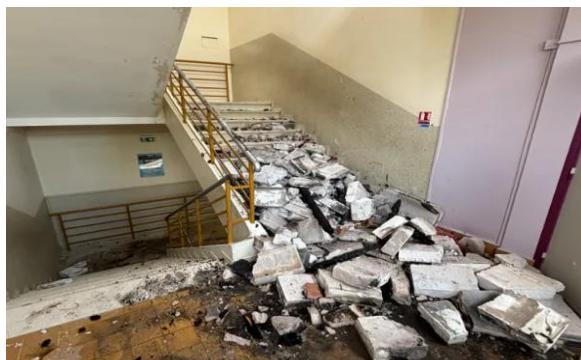
Les panneaux photovoltaïques du collège public de Fleurance dans le Gers prennent feu pour la troisième fois

Pour la troisième fois en moins de trois mois les panneaux photovoltaïques situés sur le toit du collège public de Fleurance dans le Gers ont pris feu en ce mois de juillet. Le Département se dit pleinement mobilisé pour assurer la rentrée scolaire de septembre.

Depuis le 28 avril dernier, trois départs de feu ont été constatés sur les installations photovoltaïques du collège Hubert Reeves de Fleurance. Le Conseil départemental du Gers, en charge des collèges, réagit ce mardi soir dans un communiqué de presse.



Le premier incendie a lieu le 28 avril dernier. Rapidement maîtrisé, les dégâts sont très limités. Une expertise est immédiatement lancée, dont les conclusions ne sont pas connues à ce jour. Le samedi 12 juillet dernier, un second incendie se déclenche dans la même zone, avec les mêmes causes présumées. Là encore, l'intervention rapide des secours permet d'éviter tout dommage significatif. Le lendemain, le dimanche 13 juillet un nouvel incendie de ces panneaux se déclare, sur une autre partie de la toiture. Ce nouveau sinistre provoque cette fois des dégâts très importants, détruisant 2/3 de la toiture.

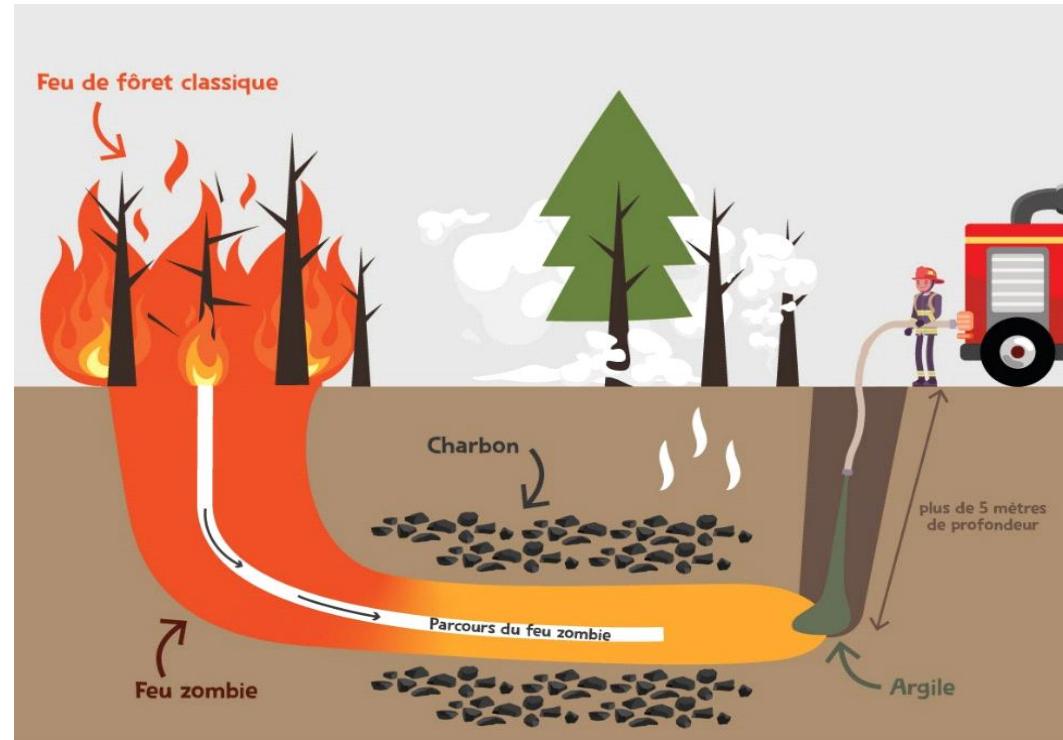


Les services du Département ont exigé de l'entreprise propriétaire des installations photovoltaïques une intervention urgente pour retirer l'ensemble des panneaux encore présents sur le toit de l'établissement. Le Département demande aussi à l'entreprise propriétaire des panneaux solaires un contrôle immédiat des 9 établissements publics du Département équipés de la même technologie, installée il y a 13 ans. À ce jour, seul le collège de Fleurance a connu des incidents graves.

12/ P comme propagation sous terre

Mais comment un feu peut-il se propager sous la terre ?

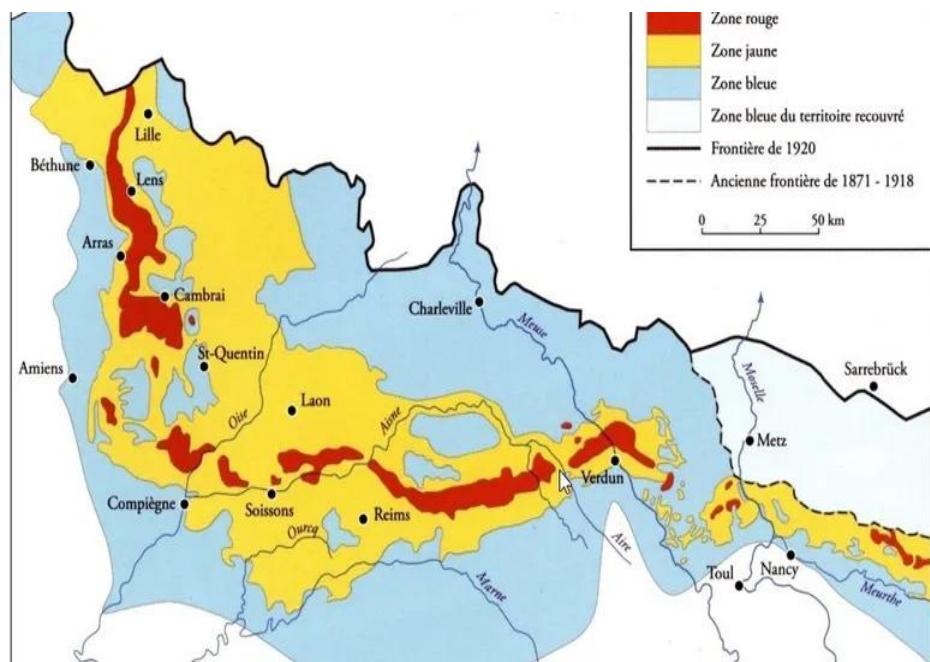
Il y a parfois du **charbon naturel enfoui** dans le sol. Ainsi quand un feu se déclenche au-dessus, **la chaleur est parfois si forte qu'elle pénètre dans le sol** et, à son contact, le charbon s'enflamme très vite. C'est ce qui s'est passé en 2022, lorsqu'un violent incendie a touché la forêt des Landes. Les pompiers l'ont éteint en surface, mais une partie du feu a continué de brûler sous la terre, là où personne ne pouvait le voir. Pour l'éteindre, les pompiers ont dû creuser un trou à plus de **5 mètres de profondeur**, presque la taille d'une girafe ! Puis ils ont coulé de la terre argileuse à l'intérieur. **Objectif : empêcher la chaleur d'entrer en contact avec le charbon.**



13/ Z comme « feu Zombie »

"Feu zombie", un risque méconnu étudié par des scientifiques

Invisibles à l'œil nu, certains incendies continuent de se consumer sous la surface du sol. À Nancy, des chercheurs, du laboratoire "Feux" du LEMTA, tentent de percer les secrets de ces "feux zombies", un phénomène méconnu mais potentiellement dangereux pour les réseaux enterrés et les munitions de guerre encore enfouies dans le sol. Et si le feu ne s'arrêtait pas à la surface ? C'est le cas des "feux zombies", ces incendies souterrains qui continuent de se propager en silence, bien après l'extinction des flammes visibles. À Nancy, une équipe de chercheurs du laboratoire "Feux" du LEMTA (Université de Lorraine/CNRS) étudie de près ce phénomène.



L'objectif est double : comprendre comment la chaleur se propage sous la surface, et quels risques elle fait peser sur les infrastructures et les vestiges de guerre enfouis. La question se pose en particulier dans la Meuse ou dans les Vosges, où des obus pourraient exploser lors de l'intervention des pompiers. *"Nous cherchons à savoir comment les feux de surface peuvent affecter les réseaux enterrés, comme l'eau ou les télécommunications, mais aussi les munitions non explosées, encore présentes dans certaines zones"*, explique Anthony COLLIN, chercheur à l'Université de Lorraine, laboratoire LEMTA (UL/CNRS) et pompier.

Un seuil critique à 120 °C

Dans un hangar de l'université, les scientifiques recréent des incendies à petite échelle. Le sol, composé de sable de chantier, est truffé de sondes de température. Elles permettent de comprendre comment la chaleur se diffuse sous la surface et la durée nécessaire pour retrouver une température normale.

Résultat : plus de 800 °C en surface, et près de 700 °C à seulement 1 cm de profondeur. "*Même après avoir coupé le chauffage, la chaleur continue de descendre dans le sol*", observe Idir Khaldi, doctorant au LEMTA. "*À 2 cm, on dépasse encore les 300 °C plusieurs minutes plus tard. Et entre 2 et 4 cm, la chaleur se propage pendant près de 30 minutes.*" La température à partir de laquelle des munitions comme des obus chimiques pourraient potentiellement s'activer est de 120 °C. Les premières mesures montrent que cette température reste confinée aux couches superficielles du sol. "*À 10, 20 ou 30 cm de profondeur, on reste dans des conditions proches de la température ambiante. Cela limite le risque de déclenchement intempestif*", rassure Anthony COLLIN. Pour obtenir des résultats robustes, chaque expérience est réalisée trois fois.

Un modèle numérique

L'étude ne s'arrête pas là. Les chercheurs veulent aller plus loin, en modélisant numériquement la propagation de la chaleur dans différents types de sols, comme la tourbe ou le charbon, connus pour leur réactivité. L'une des matières propices à propager un incendie de ce type est le lignite. "*Si ces sols s'enflamme, on pourrait assister à des feux souterrains, comme ceux de Gironde en 2022, dont certains foyers n'ont été officiellement éteints qu'en mars 2025*", rappelle le chercheur. À l'avenir, un modèle numérique pourrait servir à entrer des données sur un incendie (comme le type de sol ou la température en surface). Cela permettrait d'aider les pompiers à mieux évaluer les risques pour leur sécurité, mais aussi à anticiper les dégâts possibles sur les réseaux souterrains.

Des cas fascinants à travers le monde

L'expression "feu zombie", est utilisée en France à la suite de l'incendie de 2022 en Gironde. Mais ce phénomène n'est pas nouveau. Des cas spectaculaires ont été recensés ailleurs dans le monde. En Australie, le Mont Wingen, surnommé BURNING MOUNTAIN, abrite un incendie souterrain qui brûle depuis plusieurs milliers d'années. Ce feu, invisible à l'œil nu mais bien réel sous la surface, est considéré comme le plus ancien incendie connu de la planète. Aux États-Unis, la ville de CENTRALIA, en Pennsylvanie, est devenue une véritable ville fantôme. Depuis plus de 60 ans, un feu couve dans les anciennes mines de charbon situées sous la commune, rendant le lieu inhabitable et alimentant les légendes locales. À l'automne, les scientifiques du LEMTA se rendront dans la Meuse pour des expériences sur le terrain. Ce travail de recherche sera en partie un travail de thèse pour Idir Khaldi.

Un feu de 5 000 ans !

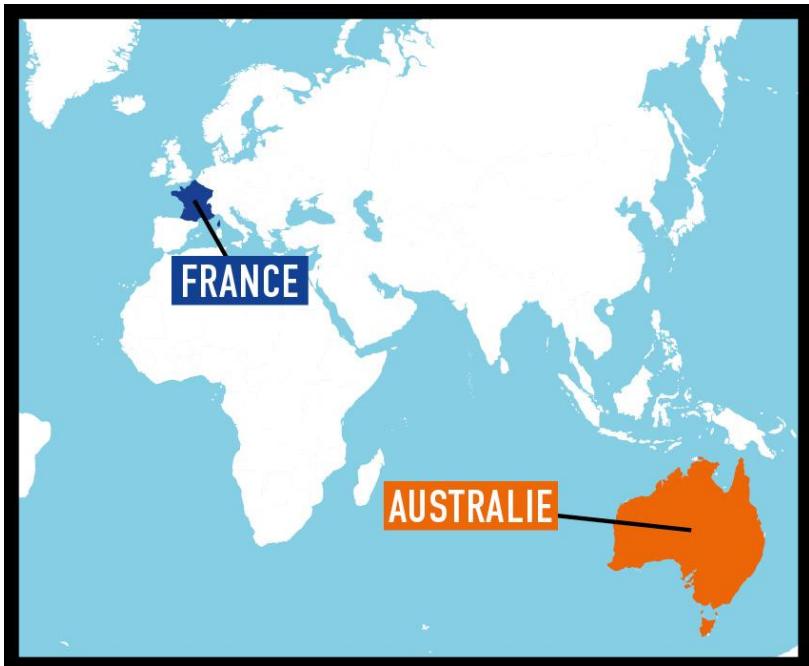


Photo FR



Actuellement, plusieurs feux zombies sont présents sur la planète. En Australie, par exemple, un feu zombie brûle depuis 5 000 ans ! En plein milieu d'une réserve de charbon, il continue de se propager très lentement. Il est très compliqué de l'éteindre, car le cœur de l'incendie se situe à 30 mètres sous terre !
Et l'intervention coûterait beaucoup d'argent.



Nouveaux documents

1/ Désenfumage/ Sécurité incendie sur les lieux de travail

L'incendie d'un établissement industriel et commercial génère des fumées chaudes, opaques et dangereuses qui s'accumulent en partie haute des bâtiments et descendent rapidement au niveau des personnes. Pour permettre leur évacuation, limiter la propagation du feu et favoriser l'intervention des secours, la mise en place de systèmes de désenfumage est nécessaire. Pour être pleinement efficace, cette mesure doit être intégrée à un ensemble cohérent visant l'organisation de la sécurité incendie et précédée d'une évaluation du risque tenant compte de l'activité, du potentiel calorifique, du process et de la géométrie des bâtiments.

Editions INRS/ Brochure de 20 pages/ format 21 x 29,7/ référence ED 6061/juin 2025/ téléchargeable gratuitement sur le site de l'INRS : <https://www.inrs.fr/dam/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-6061.pdf>



2/ Guide de l'implantation industrielle : un outil pratique pour réussir vos projets

Dans un contexte de réindustrialisation marqué par la loi Industrie Verte de 2023, la Direction Générale des Entreprises (DGE) publie une nouvelle édition du Guide de l'implantation industrielle, un document essentiel pour tous les porteurs de projets industriels souhaitant s'implanter en France.

Ce guide pratique présente de manière claire et structurée les quatre grandes étapes pour mener à bien un projet industriel :

- ✓ **Choisir un site d'implantation adapté aux besoins du projet** : identification des caractéristiques essentielles, recherche de foncier via des outils comme France Foncier+ ou CARTOFRICHES, prise en compte des contraintes réglementaires (urbanisme, environnement, archéologie, etc.).
- ✓ **Préparer les demandes d'autorisations avec les services de l'État et consulter le public** : anticiper les études environnementales, dialoguer avec les autorités locales et engager le public en amont pour sécuriser le projet.
- ✓ **Suivre l'instruction des demandes d'autorisations** : comprendre les procédures et les délais liés aux autorisations environnementales, d'urbanisme ou d'archéologie préventive.
- ✓ **Obtenir les autorisations et gérer d'éventuels recours** : s'organiser pour finaliser le projet dans des délais maîtrisés.

Le document propose aussi des **conseils pratiques**, un **panorama des outils numériques** mis à disposition (portails fonciers, données environnementales), ainsi que la **liste des acteurs publics et privés susceptibles d'accompagner les industriels** dans leurs démarches.

L'objectif est de faciliter et accélérer les projets d'implantation en sécurisant les démarches réglementaires et en permettant aux entreprises de mieux anticiper les contraintes locales.

Document téléchargeable gratuitement sur le site du Ministère :

<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/Publications/2025/Guide/20250519-guide-implantation-industrielle-dge.pdf>

3/ Bilan de l'action de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Le rapport présente le bilan en 2024 et les perspectives pour 2025. Le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, publie le bilan de l'action de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour l'année 2024, acteur clé de la prévention des risques industriels et de la préservation de l'environnement.

Panorama des installations classées en 2024

- 18 963 sites soumis au régime d'autorisation (A)
- 22 920 sites soumis au régime d'enregistrement (E)
- 450 000 installations relevant du régime de déclaration (D)

Bilan 2024 :

Réduction des pollutions :

- Diminution des émissions industrielles dans l'air (SOx -71 %, NOx -61 %) et dans l'eau (DCO -41 %).
- Campagne nationale sur les PFAS : 3 500 sites inspectés, avec des réductions significatives des émissions.

Accidentologie :

- 1 231 incidents/accidents recensés, et aucun accident majeur en 2024.
- Réduction des accidents et incidents sur les sites Seveso (236 en 2024 vers 307 en 2023).

Perspectives 2025

1. Renforcement des contrôles :

- Vérification des dispositifs de secours électriques sur les sites Seveso.
- Actions sur les travaux par point chaud pour prévenir les accidents.

2. Transition écologique :

- Poursuite des projets de décarbonation et de sobriété hydrique.
- Contrôles sur les nouvelles obligations liées aux gaz fluorés (règlement F-Gaz).

3. Amélioration des outils :

- Mise en place d'une téléprocédure pour la déclaration des incidents et accidents.



Document téléchargeable gratuitement à ce lien :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/16.05.2025_bilan_InspectionsClassees_2025-ifBD.pdf

Des partenaires à la page

1/ Le GESIP

Tout au long de l'année, le GESIP dispense des formations reconnues dans les domaines de l'analyse des risques, de la gestion de crise, l'élaboration de POI ou des formations plus techniques sur les interventions sur feu par exemple.

N'hésitez pas à consulter leur page internet <https://gesip.com/#formations> pour découvrir l'ensemble du catalogue de formations

Offre de formations

Gesip propose des formations dédiées aux sites industriels et logistiques, alliant la théorie à la pratique pour favoriser l'apprentissage et le partage d'expériences.

Elles se présentent sous 3 formes :

- Des cursus proposant une progression de compétences dans le temps,
- Des stages portant sur les spécificités de certains métiers,
- Des prestations réalisées sur-mesure selon vos besoins, objectifs, outils et équipes.

Nos formations peuvent être effectuées sur nos sites à Vernon et Roussillon, ou au sein de vos établissements.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante : ACTIONS DE FORMATION

Feux industriels

Risques chimiques

Management de situation d'urgence

Réglementation

Chaîne de commandement

ÉTUDE DE DANGERS POUR SITE CLASSE

FORMAT
Présentiel

RÉFÉRENCE

DURÉE
2 jours

RÉPARTITION
100% Théorie

DESCRIPTIF

Comprenez une Étude de Dangers afin d'en maîtriser son contenu.

PERSONNEL CONCERNÉ

Ce stage s'adresse aux personnes souhaitant comprendre, utiliser une Étude de Dangers et susceptibles de participer à la mise à jour d'un POI.

OBJECTIFS

Vous serez capable d'analyser et comprendre l'Étude de Dangers d'un site classé pour la protection de l'environnement.

Lors de cette formation :

- Vous allez apprendre la composition d'une Étude de Dangers.
- Vous comprendrez sa construction et les paramètres qui la constitue.
- Vous connaîtrez l'analyse des risques et ses méthodes associées.
- Vous saurez intégrer les scénarios de dangers ainsi que les effets domino et les mesures de maîtrise des risques.
- Vous allez comprendre les liens dans l'utilisation de l'Étude de Dangers afin d'en extraire les éléments opérationnels pour un POI.

ATELIERS & EXERCICES

Exercices pour collecter les données, décrire l'environnement, identifier des potentiel de dangers, hiérarchiser les scénarios et réduire des risques.

LES + DE LA FORMATION

- Pour le stagiaire : Acquérir la bonne compréhension d'analyse et de lecture d'une Étude de Dangers.
- Pour l'employeur : Permet de former un collaborateur à comprendre l'articulation des éléments clés de l'Étude de Dangers.

► La liste des émulseurs particulièrement performants qualifiés par GESIP fait peau neuve !

Pour faciliter votre recherche de l'émulseur le plus adapté à votre site, Gesip a entièrement revu la page dédiée aux émulseurs de son site internet. A cette adresse [Liste des émulseurs qualifiés Gesip](#), vous avez désormais la possibilité d'indiquer vos critères de choix et d'obtenir la liste des émulseurs qualifiés qui y répondent.

Cette liste comporte déjà de nombreux émulseurs sans fluor, qualifiés depuis début 2024. Actualisée en temps réel, cette liste, officiellement reconnue par l'administration, est mise à jour au fil des nouvelles qualifications.

En effet, nous vous rappelons que seul Gesip est habilité à qualifier les émulseurs "particulièrement performants", et que conformément au point B des annexes 5 et 6 de l'Arrêté ministériel du 3 octobre 2010 modifié, ces émulseurs permettent d'utiliser des taux d'application calculés, inférieurs aux taux forfaitaires.

Ces émulseurs "particulièrement performants", contribuent ainsi à :

- Optimiser les quantités d'émulseurs stockées et le dimensionnement de la défense incendie de votre site,
- Garantir l'efficacité de vos moyens de lutte contre l'incendie.

N'hésitez pas à consulter la Direction Technique du GESIP pour toutes questions relatives aux émulseurs : gesip-technique@gesip.com.

2/ Le CNPP

Le CNPP a inauguré son nouveau centre de gestion de crise à Vernon

Le 4 juillet 2025 – Groupe CNPP a inauguré son nouveau Centre de gestion de crise, au sein de son plateau technique situé à Saint-Marcel (Eure). Cet évènement a réuni des représentants des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des services de secours, venus découvrir cette infrastructure innovante dédiée à la préparation et à la gestion des situations de crise.

L'inauguration s'est tenue en présence de Patrick DEGIOVANNI, Président de CNPP, et Guillaume SAVORNIN, Directeur Général, qui ont accueilli les invités dès 11h. Parmi les personnalités présentes figuraient Pascal LEHONGRE (1er vice-président du Conseil Départemental de l'Eure), Jérôme Grenier (1er adjoint à la mairie de Vernon), Clément VIVES (Directeur de cabinet du préfet de Seine-Maritime), Laurent MABIRE (directeur des sécurités du cabinet du préfet de l'Eure), le Colonel Laurent VANDECAPELLE (Mission Sûreté de la gendarmerie), des représentants de Seine Normandie Agglomération, de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), de la DREAL ainsi que plusieurs administrateurs de CNPP. Les participants ont pu découvrir le centre à travers une visite immersive sous forme d'ateliers thématiques : pilotage de crise, prise de décision et communication hors média, et communication de crise.

Un outil stratégique pour simuler et piloter les crises

Fruit du travail des équipes CNPP, ce centre modulaire est structuré autour de quatre espaces complémentaires : animation d'exercice, pilotage opérationnel, décision et communication externe, et médias training. Il permet de simuler des scénarios de crise réalistes – cyberattaques, catastrophes naturelles, incendies, attaques terroristes, déversements chimiques – et de tester la réactivité des cellules de crise. Entièrement équipé en Teams Room, il facilite le suivi en temps réel et les retours d'expérience, offrant ainsi un cadre optimal pour l'entraînement des acteurs publics et privés.



Anticiper les crises de demain : un enjeu collectif

Dans un contexte d'incertitudes croissantes, de bouleversements climatiques et de menaces émergentes, CNPP réaffirme son engagement à sensibiliser et préparer les organisations à faire face aux crises. Ce nouveau centre s'inscrit dans une démarche proactive visant à renforcer la résilience des territoires et des entreprises. En favorisant la collaboration entre les acteurs locaux et nationaux, CNPP entend faire de ce centre un levier de transformation et d'innovation pour une gestion de crise plus efficace et coordonnée.

« Se préparer à la gestion de crise qui inévitablement surviendra demain, c'est investir dans la robustesse de son organisation. CNPP se devait de se doter d'un outil pédagogique innovant pour accompagner la gestion de crise. »

Guillaume SAVORNIN, Directeur Général CNPP



À propos de CNPP

Avec pour mission de « Créer pour tous un environnement de confiance », CNPP est un acteur international de référence en prévention et maîtrise des risques. Il accompagne ses clients avec une offre globale et diversifiée en Conseil & Formation, Test – Inspection – Certification, Editions et Presse. Le groupe intervient dans les domaines de la cybersécurité, la sûreté, le climat & l'environnement, la santé sécurité au travail, et l'incendie & explosion. À 1h de Paris, sur un site de 240 ha unique en Europe, CNPP regroupe laboratoires de tests et d'expérimentation et infrastructures de formation – Avec plus de 450 collaborateurs, implanté en France et à l'international, CNPP travaille au service de tous.

Contact : Émilie POITTE, Responsable communication (emilie.poitte@cnpp.com)

La page du SDIS 76

1/ Hommage au Directeur Départemental du SDIS 76 //



Aujourd'hui, en préfecture, nous avons salué le départ du **Contrôleur Général Stéphane GOUEZEC**, nommé à la tête du SDMIS - Sapeurs-pompiers du département du Rhône et de la métropole de Lyon lors d'une cérémonie en présence de **Préfet de la région Normandie et de la Seine-Maritime, Jean-Benoît ALBERTINI** et du **Président du Conseil d'administration, André Gautier**

Tous deux ont souligné les qualités d'un homme de terrain, à la fois exigeant et novateur, qui a marqué son passage par un engagement constant au service de la sécurité des habitants et de la modernisation du service.

Sous son commandement, rigueur et sens de l'action ont guidé une direction tournée vers l'avenir.

Le #sdis76 lui adresse ses sincères remerciements et ses vœux de pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Le CEPI adresse ses plus vives félicitations au **Contrôleur Général Stéphane GOUEZEC** à l'occasion de sa prise de fonction à la tête du SDMIS/ Sapeurs-pompiers du département du Rhône et de la métropole de Lyon et le remercie d'avoir facilité pendant son commandement **les échanges fructueux entre le SDIS 76 et le CEPI**.

2/ Le Directeur des Pompiers de Seine-Maritime décoré de la Légion d'honneur

Stéphane GOUEZEC, directeur départemental du SDIS 76, a reçu vendredi 16 mai 2025 à Rouen, la Légion d'honneur pour ses 29 ans de carrière et d'engagement en matière de sécurité civile. Des Deux-Sèvres au Maroc en passant par l'Algérie, Stéphane GOUEZEC a œuvré durant toute sa carrière pour la protection des civils. C'est à l'Hôtel du Département de la Seine-Maritime qu'il a reçu officiellement la Légion d'honneur le 16 mai 2025, en présence de sa famille et de nombreux sapeurs-pompiers. Le colonel, qui a débuté bénévole secouriste à la Croix-Rouge, a par la suite effectué neuf missions en Algérie et en Tunisie. Directeur du SDIS76 depuis quatre ans, il dirige aujourd'hui plus de 4000 agents.

André Gautier, président du conseil d'administration du SDIS76 a salué « *les mérites d'un homme, sa détermination et sa capacité à transformer les organisations. Un homme qui arrive à tirer le meilleur de celles et ceux qu'il commande.* »

« *Il est exigeant mais c'est une exigence qui élève. C'est surtout un homme profondément humain, a ajouté Grégory ALLIONE, président de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers et député européen. Ce n'est pas juste un hommage mais c'est un merci sincère.* », a-t-il conclu avant de décorer Stéphane GOUEZEC de l'insigne.

Stéphane GOUEZEC a évoqué avec émotion « *un moment d'immense et profonde émotion, accompagné d'une grande gratitude. J'ai conscience de ce que cette légion d'honneur symbolise* » tout en ajoutant que « *sans les hommes et femmes qui m'accompagnent je ne serais pas l'homme que je suis* ». « *André est quelqu'un avec un fort engagement, a confié sa mère Annie. C'est une émotion très forte.* »

Le CEPI s'associe étroitement aux félicitations reçues par le Contrôleur Général Stéphane GOUEZEC à l'occasion de sa remise de la Légion d'Honneur.



3/ « Le camion est trop beau ! » : à Dieppe, les sapeurs-pompiers en lumière pour la fête nationale

Comme chaque année, les sapeurs-pompiers de Dieppe ont profité du 14 juillet pour effectuer des démonstrations et expositions de leurs matériels. Cette année 2025, c'est rue Charles-BLOUND, à côté de l'église du Pollet, que les pompiers ont procédé à des simulations nautiques, avec un public curieux. « *Maman, qu'est-ce qu'ils font dans l'eau ?* » Cette question sort de la bouche innocente d'un petit garçon, bien installé sur les épaules de sa mère. Ce lundi 14 juillet 2025 et comme tous les ans lors de la fête nationale, les sapeurs-pompiers de Dieppe ont réalisé des démonstrations de leur matériel, ouvertes au grand public. Cette année, c'est rue Charles-BLOUND, à proximité de l'église du Pollet, que les soldats du feu ont pu procéder à leurs manœuvres nautiques dans un premier temps, puis terrestres.



Le Capitaine julien PAILLETTE Chef de centre de DIEPPE/SDIS 76

Un hydrojet au cœur des simulations aquatiques

La matinée débute par une première simulation aquatique : un plaisancier en PADEL se retrouve en difficulté, bloqué dans l'eau. Comment lui porter secours ? C'est là que le SEABOB-RESCUE entre en scène. Pratiques, légers et rapides, ces hydrojets aident grandement les sapeurs-pompiers de la spécialité sauvetage aquatique.



« Ce matériel de dernière génération peut légèrement dépasser les 20 km/h et embarquer jusqu'à trois sauveteurs, un pilote et deux sauveteurs aquatiques ou plongeurs. Le SEABOB peut descendre jusqu'à 40 mètres de profondeur », éclaire Julien Paillette, chef de centre d'incendie et de secours de Dieppe au SDIS 76 (Service départemental d'incendie et de secours). Un sauveteur aquatique se jette donc à l'eau pour porter assistance au plaisancier. Le SEABOB ne pèse que 35 kilos, très pratique « pour être jeté à l'eau à partir de n'importe quelle rive et depuis la plage », complète Julien Paillette. Ainsi, face à une situation de noyade, ce sont de très précieuses minutes d'intervention qui sont gagnées pour les secours, face à des embarcations plus massives.

« J'ai des étoiles plein les yeux ! »

Lors de la deuxième simulation, c'est un pêcheur à pied qui se retrouve bloqué sur le ponton. Le SEABOB, toujours lui, va se porter à sa hauteur et le tracter à l'aide d'un câble, après que ce dernier a chaussé des palmes. Sur terre, les démonstrations se poursuivent avec le déploiement d'une grande échelle et d'un bras élévateur. L'échelle peut monter jusqu'à une hauteur de 30 m. Un jet d'eau de 6 ml par minute peut s'effectuer à partir du bras élévateur. Qu'en pense le public ? Alain FLATERS, retraité est installé depuis trois mois à Dieppe. « J'ai trouvé ces démonstrations très concrètes, la sensibilisation est bonne et cela anime bien le quartier du Pollet », lance-t-il. Julien avait déjà assisté à la démonstration de Fécamp l'année dernière. Il est présent avec sa femme et ses deux enfants. « J'ai trouvé les explications très claires pour tout le monde. C'est bien que les sauveteurs soient mis en lumière », distille le père de famille. « Les camions de pompiers sont trop beaux ! Et le bras qui monte, waouh ! », s'exclament d'une même voix EVAN, 10 ans et Louis, 10 ans. « J'ai des étoiles plein les yeux ! », sourit le premier. Une vocation toute trouvée ?

4/ ROUEN le 20/09 : Démonstrations, défilé, tyrolienne... La caserne des pompiers Gambetta à Rouen a fêté ses 50 ans



Photos SDIS 76

La caserne Gambetta a fêté ses 50 ans samedi 20 septembre 2025 avec de nombreuses activités et démonstrations qui ont ravi un large public familial.

Les familles se dirigeant par dizaines vers le centre de secours des sapeurs-pompiers en ce début d'après-midi confirmaient le succès attendu des 50 ans de la caserne Gambetta fêtés samedi 20 septembre 2025. La journée avait bien commencé, au sein de l'Hôtel de ville, avec un volet historique méconnu. C'est ici, dans les anciennes remises (sous la salle du conseil municipal) aujourd'hui utilisées pour le courrier de la mairie, que l'histoire des soldats du feu rouennais a commencé en 1896. À une époque où la lutte contre les incendies se fait à l'aide de pompes à bras puis de pompes à vapeur tractées par des chevaux.

« Beaucoup d'anciens ont le savoir, parfois leurs enfants, mais les jeunes ne connaissent pas cette histoire, explique le commandant Perdrix, chef du centre Rouen Gambetta, comptant 130 sapeurs-pompiers professionnels (dont 20% de femmes) et 50 pompiers volontaires, pour une moyenne de 12 000 interventions par an. Nous avons la volonté de transmettre pour créer de l'engouement parmi les nouvelles générations. » La suite de la journée, façon grandes portes ouvertes, poursuivait le même but : « donner envie de s'engager ».

Et notamment en commençant par « démystifier » certains aspects : « nous ne sommes pas dans un élitisme sportif, il suffit d'avoir un bon niveau que beaucoup de personnes ont aujourd'hui », insiste le commandant.

Dans la foule, les enfants se pressent pour une descente en tyrolienne, jouer de la lance à incendie, ou assister aux démonstrations d'extinction. Au point de s'imaginer un jour soldat du feu ? « Pompier, chirurgien ou éboueur », l'avenir de Léo, 5 ans et demi, n'est pas encore écrit. « Mais depuis peu, il a renoncé au métier de pompier », raconte sa mère Maëlle, venue de Darnétal en famille. Le motif ? « J'aime pas trop les trucs un peu dangereux. J'ai peur des araignées, même les fausses », avoue Léo. « J'ai toujours un ou deux élèves qui sont jeunes sapeurs-pompiers », note Maëlle, enseignante de SVT en collège et lycée, qui y voit la future relève.

Construite en 1975, la caserne Gambetta remplace celle qui se trouvait dans les locaux de l'hôtel de ville, où subsistent encore le dortoir et l'ancien appartement du chef de centre. Ces lieux seront ouverts à la visite samedi matin. À cette occasion, une plaque posée sur la façade de l'hôtel de ville sera dévoilée.

L'actuelle caserne accueille 143 sapeurs-pompiers professionnels et 50 volontaires, ainsi qu'un personnel administratif. Depuis 3 ans, l'état-major du groupement territorial, qui coordonne l'action de 21 centres, a pris ses quartiers dans la caserne, soit une vingtaine de personnes en plus.

L'ensemble est composé de cinq bâtiments, d'une surface totale de 10 000 mètres carrés : un bâtiment administratif, un autre comprenant la salle de conférence, le foyer, l'espace partenaires (association et syndicat), un espace de restauration, qui sert 150 repas par jour, et enfin de bâtiments d'hébergement.



Photos FM/76 ACTU

5/ D'autres infos de la presse :

BOOS et ses environs

CONVENTION La commune s'engage aux côtés des sapeurs-pompiers



De gauche à droite: Julien Demazure, maire de La Neuville-Chant-d'Oisel, Jean-Marie Le Port, agent communal et sapeur-pompiers volontaire, et le sénateur Pascal Martin, Commune de La Neuville-Chant-d'Oisel

LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL

Le mercredi 16 juillet, la commune de La Neuville-Chant-d'Oisel a signé une convention de disponibilité avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime (SDIS 76).

Un agent communal mis à l'honneur

Une séquence qui a aussi mis à l'honneur Jean-Marie Le Port, agent communal et sapeur-pompiers volontaire, à qui la signature de cette convention permet « d'être libéré de ses missions communales afin de se rendre immédiatement disponibile pour intervenir avec les équipes du SDIS 76 », a déclaré la municipalité dans un communiqué. Elle exprime également sa « reconnaissance pleine et entière du double engagement de Jean-Marie Le Port. »

Attribution du Label Partenaire Employeur

Ce partenariat permettra une collaboration étroite entre la commune et le SDIS 76 pour « une meilleure couverture des risques sur notre territoire » et « une amélioration concrète de la qualité des secours apportés à la population », selon ce même communiqué.

Un engagement salué par l'obtention du label Partenaire Employeur, une distinction valorisant les employeurs publics ou privés qui soutiennent activement le volontariat sapeur-pompiers.

Une journée qui a été suivie par la chaîne de télévision Public Sénat, qui diffusera un reportage sur le sujet en novembre prochain.

Emilien Jacques

SUR L'ANCIENNE FRICHE LEGRAND Le nouveau centre d'incendie et de secours de la Vallée du Cailly, opérationnel à l'automne



L'architecte détaille l'évolution des travaux. Le Bulletin

Les terrains de la friche Legrand, à Montville, longtemps à l'abandon, vont voir naître plusieurs projets. Une partie du site est en cours d'aménagement pour héberger le centre d'incendie et de secours des sapeurs-pompiers de Montville et de Malauvay, dont les deux casernes vont, pour l'occasion, fusionner...

MONTVILLE

Jeudi 26 juin, une visite du chantier a eu lieu en présence d'André Gauthier président du

SDIS, de l'architecte de l'atelier Des Deux Anges Sébastien Gamelin, d'Angélique Frémaux chef du service communication du SDIS, ainsi que du sénateur Pascal Martin, de la mairie de Montville Anne-Sophie Clabaut et de nombreux sapeurs-pompiers dont les deux chefs de centre de Montville et Malauvay. Des membres des Amis du musée et des membres du conseil municipal étaient également présents.

La caserne occupera un espace de 2 600 m²

La future caserne occupera 2 600 mètres carrés avec des

locaux administratifs et opérationnels. Elle bénéficiera d'une grande aire de stockage pour les véhicules, d'une aire de manœuvre et une zone sera spécifiquement réservée au réarmement des véhicules de secours aux personnes. Le rez-de-chaussée du bâtiment sera occupé par une salle de réunion, des vestiaires et une petite salle de culture physique. Au premier étage on trouvera surtout les locaux administratifs ainsi qu'une salle de détente pour les repas.

Travailler aussi sur l'humain

Lors de la visite, les chefs de centre ont insisté sur ce qu'ils considèrent comme « un deuxième grand chantier, celui qui concerne l'humain ». En effet, la fusion des deux centres va modifier les organisations et les habitudes de chacun.

Des groupes de travail ont été mis en place, réunissant des agents de Montville et de Malauvay. Un groupe de travail s'intéresse à l'histoire et aux valeurs des centres de secours, et recherche des traces historiques, sachant que Malauvay a été créé en 1832 et Montville, en 1834. Le groupe travaille également avec des anciens

Le futur centre commence à prendre forme.



saapeurs-pompiers et des jeunes. Un autre groupe travaille sur le déménagement et l'emménagement afin d'être prêt le jour J et de pouvoir se retrouver tous ensemble.

Il n'est pas prévu de recrutement de jeunes sapeurs-pompiers actuellement, ceci pour attendre la mise en place

d'une formation commune, car les deux centres n'avaient pas les mêmes méthodes de formation : un point à travailler pour obtenir une harmonie.

Un projet unique

Ce projet est unique, puisqu'il représente à la fois une reconversion d'une friche

industrielle importante et un regroupement de deux casernes : une mise en commun des moyens et des hommes qui améliorera considérablement les conditions de travail. Il devrait prendre le nom de Centre d'Incendie et de Secours de la Vallée du Cailly et être opérationnel à l'automne.



Le chantier vu de l'intérieur. Le Bulletin



Toute l'assistance était très attentive aux explications. Le Bulletin



MONTVILLE

Le musée des sapeurs-pompiers de France

Fondé en 1993, le musée des sapeurs-pompiers, installé en centre-bourg dans un local de 2500m², crée par les architectes Dufesnes et Pittaras est devenu une référence dans son domaine grâce à l'impulsion du Lieutenant-Colonel Jean-Pierre Collinet, président de l'association et des dizaines de bénévoles attachés à la préservation et la promotion des collections.

Véhicules, lances, uniformes...

Plus de 10000 visiteurs arpentent chaque année les allées pour explorer l'histoire des soldats du feu depuis le XVIII^e siècle dont le symbole est la plus ancienne pompe à bras à quatre roues de France dite « des Échevins ».

Ils y admirent des dizaines de véhicules en parfaite conservation comme des Delahaye, Laffly, Hotchkiss, Somua, Berlier ou autres De Dion Bouton, mais aus-



Le musée des sapeurs-pompiers de Montville présente, entre autres, des dizaines de véhicules «rouges». Le Bulletin

si des très nombreux accessoires d'intervention, des uniformes, des échelles, la reconstitution d'un centre d'appels, d'une tour de séchage des lances et des casques rutilants. Mais une visite ne suffit pas car, chaque saison, les collections se com-

plètent par des acquisitions, des dons et des legs. C'est le cas en 2025 avec l'arrivée d'une autopompe Renault type SF de 1929 et un nouveau lot de casques offerts par la famille d'Alain Letertre, ancien sapeur-pompier de Paris, après sa disparition.

Rue Baron Bigot, 76710 Montville.

Ouvert du mardi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h.

Le dimanche de 14h à 18h.
02.35.33.13.51

MUSÉE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

Une nouvelle pièce s'ajoute à la collection

MONTVILLE

André Gautier, président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-Maritime (SDIS 76), a remis à l'association les Amis du musée, et plus particulièrement à son président Jean-Pierre Collinet, les clés d'un véhicule, offert par le SDIS.

Un nouveau camion

Il s'agit d'un camion-citerne d'incendie sur châssis Mercedes équipement Camiva qui rejoindra la très riche collection du Musée des sapeurs-pompiers

de France, à Montville.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de Clément Vivés, directeur de cabinet du préfet de la Seine-Maritime, du Colonel Stéphane Gouézec, directeur départemental, et du Lieutenant Colonel Nicolas Meyer, chef du groupement technique et logistique au SDIS 76.

« C'est une marque de confiance qui nous conforte dans nos actions de sauvegarde du patrimoine de notre corporation », a déclaré Jean-Pierre Collinet.



Un nouveau camion a été remis au Musée des sapeurs-pompiers de Montville. Jean-Pierre Collinet.

Un brin d'humour



Je n'appelle pas souvent mon assureur, j'attendais l'occasion,
et, justement, l'occasion vient de se présenter.

Annexes à découvrir :

En cliquant sur les liens suivants, vous pouvez accéder à :

- [Sinistres instructifs](#) : inventaire des sinistres ayant eu lieu durant le 2nd semestres 2025
- [Exercices intéressants](#) : Retour d'expérience d'exercices